



3249 - Actions mémorielles

**Subventions au titre de l'aide
aux actions mémorielles**

Rapport n° CP/2016/69

Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation deux propositions d'intervention du Département au titre de l'aide aux actions mémorielles.

Association pour des Etudes sur la Résistance Intérieure des Alsaciens (AERIA)

Créée en 2005, cette association s'est fixé pour objectif de mieux faire connaître l'histoire de la résistance des Alsaciens durant le second conflit mondial. Par ses travaux de recherche et la réalisation d'un outil de vulgarisation et de médiation scientifique – un DVD à destination du grand public et notamment des collégiens – l'association entend appréhender l'histoire de la résistance alsacienne sous ses formes les plus diverses et dans sa spécificité et faire œuvre de mémoire pour les générations futures.

Dans le but de permettre une meilleure connaissance des mouvements et actes de résistance spécifiques à l'Alsace, et pour permettre le recensement des résistants alsaciens morts et disparus durant la Seconde Guerre mondiale, la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin ont décidé de soutenir le travail de recherche de l'AERIA, en finançant un poste de chercheur historien.

Ce soutien a été formalisé par une convention, approuvée par la Commission permanente du 30 novembre 2015, qui définit le montant, la répartition, le calendrier et les modalités de versement de l'aide publique octroyée à l'association AERIA.

Pour 2016, il est proposé de soutenir le projet de recherche porté par l'AERIA à hauteur de 2 500 €, comme prévu dans la convention existante (les autres aides sont les suivantes ; Région Alsace : 5 000 €, Département du Haut-Rhin : 2 500 €)

Cette action, initiée en 2012, s'achèvera en 2016, avec la sortie du DVD, principalement destiné au public scolaire : des actions seront engagées avec l'association en vue d'en assurer une diffusion maximale.

Cette subvention émerge à la ligne de crédits 30 499.

Montant disponible : 2500 €

Crédits proposés : 2500 €

Syndicat Mixte du Mémorial d'Alsace-Moselle

Les statuts du Syndicat Mixte du Mémorial d'Alsace-Moselle prévoient les contributions statutaires suivantes au budget de fonctionnement de l'établissement :

- Région Alsace : 50 %
- Département du Bas-Rhin : 20 %
- Département du Haut-Rhin : 10 %
- Communauté de communes de la Haute-Bruche : 10 %
- Ville de Schirmeck : 10 %

Il est proposé de verser au Syndicat Mixte la participation du Département au titre de l'année 2016, soit 67 035 €.

La fréquentation du site s'est élevée, en 2015, à 43.000 visiteurs environ. En 2016, l'équipement sera fermé au public pour des travaux d'extension financés par la Région et l'Europe : il s'agit de permettre l'intégration d'une composante européenne, avec ses prolongements contemporains, qui fait actuellement défaut dans le parcours permanent. Cet équipement repensé devra, par la suite, s'ouvrir sur son territoire, développer les visites du public de proximité et notamment des scolaires, mais aussi s'intégrer à la politique culturelle générale du département.

Cette fermeture temporaire aura deux conséquences :

- un déficit d'exploitation entièrement pris en charge par une subvention de la Région.
- une suspension des visites pour les collégiens et par conséquent pour le Département la suspension du financement de ces transports et entrées.

Cette contribution émerge à la ligne de crédits 14927.

Montant disponible : 68 000 €

Crédits proposés : 67 035 €

La poursuite de cette politique est possible d'après l'article L 1111-4 du CGCT.

Les membres de la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation se sont prononcés favorablement sur ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au titre de l'aide aux actions mémorielles, conformément au tableau annexé :

- *une contribution de 67 035 € au Syndicat Mixte du Mémorial de l'Alsace-Moselle,*
- *une subvention de 2 500 € à l'AERIA, conformément aux modalités fixées par la convention en vigueur entre le Département et l'AERIA.*

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY